

RIBER : DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 JUIN 2018

RIBER

Société Anonyme au capital de 3 400 483,84 euros

Siège social : 31, rue Casimir Perier, 95873 Bezons

343 006 151 R.C.S Pontoise

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 JUIN 2018

Bezons, le 16 Aout 2018 – 17h45 – En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l' Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société RIBER.

I. DATE DE L' ASSEMBLEE GENERALE AYANT AUTORISE LE PROGRAMME

L' Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2018 a autorisé la mise en oeuvre d' un programme de rachat d' actions qui s' inscrit dans le cadre des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

I. REPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE

La totalité 352 226 actions auto-détenues au 10 Aout 2018 février, se répartit comme suit :

- I. 68 321, soit 0,32% du capital social de RIBER, sont affectées à l'objectif de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action RIBER dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 15 février 2010 avec Oddo Corporate Finance, et ;
- II. 283 905, soit 1,33% du capital social de RIBER, sont affectées au programme de rachat d'actions du 31 mars 2017

III. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

La société RIBER entend pouvoir faire usage des possibilités d'intervention sur ses propres actions offertes par son programme de rachat, avec pour objectif :

- I. d'assurer la liquidité ou animer le marché secondaire de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- II. d'assurer la couverture de plans d'actions qui seraient attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ;

III. de permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe de fusion, scission et apport, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

IV. de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de 21 Juin 2018 de la 22 ème résolution autorisant la réduction du capital de la Société ;

V.

VI. **ELEMENTS FINANCIERS DU PROGRAMME**

▪ **Caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés**

Les titres concernés par le Programme de rachat sont les actions ordinaires émises par la Société RIBER sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000075954 et le code Mnemo RIB.

▪ **Part maximale du capital de la Société et nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées**

Les achats réalisés dans le cadre du programme pourront

porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à cette date, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

A titre illustratif, à la date du présent descriptif, sur la base du nombre total d'actions composant le capital social au 10 aout 2018 (i.e. 21 253 024 actions), et après avoir pris en considération que la Société détenait 352 226 de ses propres actions au 10 aout 2018, soit 1,66% du capital social, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises serait de

1 773 076 actions, soit 8,34% du capital au 10 aout 2018, sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

▪ **Prix maximal unitaire d'achat et plafond total :**

Le prix d'acquisition de ses propres actions par la Société ne pourra pas excéder 10 euros par action. Le montant total, tous objectifs confondus, consacré aux acquisitions d'actions ne pourra pas dépasser deux millions euros (2 000

000 €).

V. MODALITES ET DUREE DU PROGRAMME

▪ Modalités du programme :

Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourront être effectués par tous moyens (y compris sous forme de blocs de titres, sur le marché ou de gré à gré).

▪ Durée du programme :

de la date de publication du programme jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et au plus tard 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2018, soit au plus tard jusqu'au 21 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du règlement général de l'AMF, pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification de l'une des informations énumérées aux 3°, 4° et 5° du I de l'article 241-2 dudit règlement figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, notamment par mise en ligne sur le site internet de RIBER :

www.riber.com

A propos de RIBER :

Riber conçoit et fabrique des systèmes d'épithaxie par jets moléculaires (MBE) ainsi que des sources d'évaporation et des cellules destinées à l'industrie des semi-conducteurs. Ces équipements de haute technologie sont essentiels pour la fabrication des matériaux semi-conducteurs composés et de nouveaux matériaux qui sont utilisés dans de nombreuses applications grand public, notamment pour les nouvelles Technologies de l'Information, les écrans plats OLED, et les nouvelles générations de cellules solaires.

Riber est cotée sur Euronext Paris (compartiment « C ») et fait partie des indices CAC Small, CAC Technology et CAC T. HARD. & EQ. Riber est éligible au PEA-PME.

ISIN : FR0000075954 – RIB

Reuters : RIBE.PA

Bloomberg : RIB : FP

Labellisée Entreprise innovante par BPI France

www.riber.com

RIBER	CALYPTUS
Guillaume de Bélair	Cyril Combe
tél. : 01 39 96 65 00	tél. : 01 53 65 68 68
invest@riber.com	cyril.combe@calyptus.net

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

This announcement is distributed by Nasdaq Corporate Solutions on behalf of Nasdaq Corporate Solutions clients.
The issuer of this announcement warrants that they are solely responsible for the content, accuracy and originality of the information contained therein.

Source: RIBER via GlobeNewswire

HUG#2211086